



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service national universel

Instruction du 23/11/2022 relative à la mise en œuvre du SNU 2023 (mise à jour)

Rectorat de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :

Céline Audry

IA-IPR Éducation physique et sportive

Référente académique SNU

Tél. : 06 37 78 89 77

mél. : celine.audry@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels de l'académie de Créteil

La présente instruction a pour objet de préciser et d'accompagner la promotion dans les établissements de l'édition 2023 du Service national universel.

Le SNU comme aboutissement du parcours citoyen

Le service national universel s'adresse aux jeunes Français volontaires âgés de 15 à 17 ans. Il vise à développer la culture de l'engagement et à favoriser la cohésion autour des valeurs républicaines.

Il se déroule en trois étapes, dont deux sont obligatoires :

- un séjour de cohésion de 12 jours ;
- une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures ;
- un engagement volontaire dans un service civique par exemple. Cette étape est facultative.

L'édition 2022 du SNU a permis à 2247 lycéens volontaires de notre académie de vivre deux semaines de cohésion, de mixité et d'engagement.

Les retours d'expériences de ces jeunes volontaires sont très positifs. Ils ont pu, grâce à des projets pédagogiques exigeants et ambitieux, découvrir de nouveaux territoires, s'éprouver dans des épreuves sportives et construire une cohésion de groupe, apprendre sur soi et sur les autres, vivre les valeurs de la république en actes et appréhender la culture de l'engagement.

Fort de cet engouement, le SNU poursuit son déploiement. Trois sessions sont proposées pour cette édition 2023 :

- Session 1 : du 19 février au 3 mars 2023, séjour ouvert à l'ensemble des élèves.
- Session 2 : du 11 au 23 juin 2023, séjour ouvert aux élèves de seconde et aux jeunes non scolarisés.
- Session 3 : du 4 au 16 juillet 2022 : séjour ouvert à l'ensemble des élèves.

La campagne d'inscription pour le séjour de février est ouverte jusqu'au 5 janvier 2023 sur le site <https://www.snu.gouv.fr>

C'est pourquoi je vous remercie d'identifier des jeunes au sein de vos établissements et de les accompagner lors de leur inscription :

- pour le séjour de février : 3 jeunes volontaires
- pour le séjour de juin : 6 jeunes issus de classes de secondes
- pour le séjour de juillet : 7 jeunes volontaires

Le SNU : une opportunité pour les jeunes qui s'y engagent

Le SNU représente une réelle plus-value en termes d'autonomie, de mobilité et d'ouverture pour nos lycéens.

Il leur permet également de :

- valoriser cette expérience dans le cadre de la procédure Parcoursup' ;
- bénéficier d'un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne du Code de la route dans l'année qui suit la validation de son séjour de cohésion ;
- bénéficier d'une première présentation gratuite à l'ETG (épreuve théorique générale du permis de conduire) dans l'année qui suit la validation de sa phase 2 (MIG) ;

Dans la promotion du SNU que vous ferez au sein de vos établissements, il conviendra de porter une attention particulière aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville ou des zones de revitalisation urbaine, aux élèves décrocheurs, et aux élèves scolarisés en voie professionnelle.

Propositions d'actions au sein de vos établissements pour informer les jeunes et les familles

- Les jeunes de votre établissement ayant participé au SNU en 2022 pourront avec profit être mobilisés : ces ambassadeurs répondront aux questions de leurs pairs et témoigneront de leur expérience
- Des réunions d'information à destination des familles permettront d'expliciter les enjeux du SNU et de répondre aux interrogations légitimes des parents.
- Les enseignants en charge des cours d'Éducation morale et civique pourront s'appuyer sur les programmes pour informer sur le SNU, en promouvoir les valeurs et en partager les opportunités. Un courrier leur a été adressé en ce sens par l'inspection pédagogique régionale.
- Les relais défense et les relais SNU de vos établissements que vous identifierez sont également en mesure d'informer les jeunes et de les accompagner dans la constitution de leur dossier. Une liste de propositions d'actions à réaliser, présentée dans le kit de communication académique, les aidera à accomplir cette mission.
- Le service départemental jeunesse sport et engagement de votre département peut vous accompagner et réaliser des interventions en établissement. N'hésitez pas à le contacter.
 - Pour le Val-de-Marne : jeremy.bury@ac-creteil.fr, chef de projet SNU à la DSDEN 94.
 - Pour la Seine-Saint-Denis : ce.sdjes93.snu@ac-creteil.fr
 - Pour la Seine-et-Marne : ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr ainsi que M. Christophe Chappée, chargé de mission "politiques interministérielles" à la DSDEN : pol-intermin77@ac-creteil.fr

Un nécessaire accompagnement des jeunes volontaires lors de leur inscription sur la plateforme

J'attire votre attention sur l'importance **d'accompagner chaque jeune volontaire au cours de son inscription et dans la constitution de son dossier** afin que ses démarches aillent jusqu'à leur terme. La mise en place de créneaux d'inscription accompagnés par les référents SNU désignés en établissement a démontré son efficacité lors de l'édition précédente, notamment pour les élèves les plus éloignés des outils numériques.

Vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs SNU en DSDEN afin qu'ils vous transmettent la liste des jeunes ayant engagé une procédure d'inscription pour vous permettre de les identifier pour les accompagner.

Des ressources pour vous aider à créer une dynamique en établissement

Enfin, afin de vous permettre de déployer vos actions de promotion en établissement :

[-de nombreuses ressources sont présentes sur la page SNU du site académique, une mise à jour arrivera prochainement :](#)

[-le kit de communication académique a été mis à jour et enrichi ;](#)

[-le site national offre de nombreuses ressources \(affiches, témoignages...\) pour vous permettre d'illustrer le contenu du SNU](#)

Nous remercions chacun d'entre vous pour son engagement dans la promotion du service national universel au sein de son lycée qui permettra à un très grand nombre d'élèves de notre académie de bénéficier de cette expérience faite d'engagement et de cohésion.

Le Recteur de l'académie de Créteil,

Daniel Auverlot